

PROTOCOLE SANITAIRE sur l'école

Jean-Jacques ROUSSEAU

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19

Novembre 2020

LES PARENTS :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice ou l'enseignant de son enfant.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

LES ENFANTS :

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

DANS L'ECOLE :

le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école maternelle.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures à la condition qu'un enseignant puisse être dans sa classe pour surveiller qu'il n'y ait pas d'intrusion dans l'école.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Voici donc l'organisation pour l'école Jean-Jacques ROUSSEAU :

Classe 1 : Grande section => Delphine LEFEVRE, Mégane PALAVRA et Nadège COLAS

=> les enfants seront accueillis le matin entre 8h20 et 8h30

=> les enfants seront à récupérer à 11h30

=> les enfants seront à déposer à 13h20

=> les enfants quitteront l'école à 16h20.

Classe 2 : Grande section => Sophie LANDRY et Marie MASSERON

=> les enfants seront accueillis le matin entre 8h40 et 8h50

=> les enfants seront à récupérer à 11h40

=> les enfants seront à déposer à 13h30

=> les enfants quitteront l'école à 16h30.

Classe 3 : Moyenne section => Fanny TALBOURDET

=> les enfants seront accueillis le matin entre 8h20 et 8h30

=> les enfants seront à récupérer à 11h30

=> les enfants seront à déposer à 13h20

=> les enfants quitteront l'école à 16h20.

Classe 4 : Moyenne section => Béatrice BIELDERMAN

- => les enfants seront accueillis le matin entre 8h40 et 8h50
- => les enfants seront à récupérer à 11h40
- => les enfants seront à déposer à 13h30
- => les enfants quitteront l'école à 16h30.

Classe 5 : Petite section => Yann MOTTIN.

- => les enfants seront accueillis le matin entre 8h40 et 8h50
- => les enfants seront à récupérer à 11h30. La sortie se fera par le petit portail à l'entrée de l'école.
- => les enfants quitteront l'école à 16h30. La sortie se fera par le petit portail à l'entrée de l'école.

Classe 6 : Petite section => Soraya CHENOUF

- => les enfants seront accueillis le matin entre 8h20 et 8h30
- => les enfants seront à récupérer à 11h30
- => les enfants quitteront l'école à 16h20.

La sieste des élèves de petite section ne se fera plus en commun dans le dortoir. Les élèves de Mme CHENOUF iront dans leur classe pour la sieste.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs ne sera plus autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).